

#### PROCES-VERBAL

Séance du 16 janvier 2024

Le seize janvier deux mille vingt-quatre, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie déléguée de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

#### **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »**

<u>Délégué(e)s présent(e)s</u>: Mme LARDET et MM. Antoine GRANGE, Eric BARITHEL, Henri CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, André SAINT MARCEL, René ALLAMAND, Dominique DUBONNET, Bruno LYONNAZ, Christian LEPINARD, Christian VIVIANT.

<u>Procuration</u>: Virginie SERAIN donne procuration à Antoine de MENTHON, Henri CHAUMONTET donne procuration à André SAINT-MARCEL.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES**

<u>Délégué(e)s présent(e)s</u>: Mmes Jacqueline CECCON, Karine FALCONNAT, Sylvie LE ROUX et Mr Michel PASSETEMPS.

Procuration: Pierre AGERON donne procuration à Karine FALCONNAT.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

<u>Délégué(e)s présent(e)s</u>: Mmes Janie TREMBLAY-GUETTET, Laurence GODENIR et MM Jacques DALEX, Marc PAGET, Sébastien SCHERMA.

Était également présente à la séance, avec voix non délibérative :

Mme Marielle JUILIEN.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

Délégués présents : Aucun

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

<u>Délégué(e)s présent(e)s</u>: Mme Isabelle VENDRASCO et MM Jean-Pierre LACOMBE, François

RAVOIRE, Jean-François PERRISOUD, Yannick CLEVY.

<u>Procuration:</u> Marie GIVEL donne procuration à Isabelle VENDRASCO.

#### Monsieur André SAINT MARCEL est nommé secrétaire de séance

La séance est ouverte à 17h10.

Grand Annecy - Fier et Usses - Sources du Lac d'Annecy - Pays de Cruseilles - Rumilly Terre de Savoie
Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien

18, chemin des cloches - 74940 Annecy

#### Délibérations:

## I. Approbation du Procès-Verbal Rendu de la séance du 20 décembre 2023 Rapporteur : M. le Président

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du comité du 20 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 43 Nombre de membres présents : 24 Nombre de suffrages exprimés : 28 Pour : 28

Abstention: 00

Le procès-verbal du comité syndical du 20 décembre 2023 est approuvé.

## II. Élection d'un Vice-Président(e) et de son suppléant(e) représentant la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy Rapporteur : M. le Président

Monsieur le président du SCoT du bassin annécien rappelle aux membres du Comité Syndical que, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy a élu le 30 novembre 2023 de nouveaux représentants au Comité Syndical du SCoT du bassin annécien suite aux élections partielles intégrales de la Communes de Doussard :

- Madame GODENIR représentante titulaire de la CCSLA au comité du SCoT du bassin annécien
- Madame JUILIEN représentante suppléante de Madame GODENIR au comité du SCoT du bassin annecien.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et particulièrement ses articles L.5211-1, L.5711-1 L2122-7 et suivants

Conformément à l'article 6 des statuts du SCoT du bassin annécien, il appartient aux membres du comité d'élire I représentant titulaire et I représentant suppléant de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy au bureau du SCoT qui aura donc la qualité de vice-président(e).

Grand Annecy - Fier et Usses – Sources du Lac d'Annecy – Pays de Cruseilles – Rumilly Terre de Savoie
Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien

18, chemin des cloches – 74940 Annecy

Monsieur le président du SCoT procède à l'appel des candidatures pour le poste de titulaire au bureau :

- Monsieur Jacques DALEX président de la CCSLA présente la candidature au bureau du SCoT de Madame Laurence GODENIR comme titulaire.
- Madame Jeannie TREMBLAY-GUETTET présente sa candidature en qualité de titulaire au bureau.

Il est alors procédé à l'élection à bulletins secrets :

Nombre de membres en exercice : 43 Bulletins trouvés dans l'urne : 28 Nombre de membres votants : 24 Nombre de suffrages exprimés : 28 Abstention : 00

#### Ont obtenu:

- Laurence GODENIR 21 voix;
- Jeannie TREMBLAY-GUETTET 7 voix ;

Considérant que les règles du scrutin ont été respectées, Madame Laurence GODENIR ayant obtenu la majorité absolue :

- Est déclarée membre titulaire du bureau
- A décidé d'accepter cette fonction
- Est immédiatement installée où conformément aux statuts du SCoT elle siègera en qualité de viceprésidente.

Monsieur le président du SCoT procède à l'appel des candidatures pour le poste de suppléant de Madame Laurence GODENIR au bureau :

- Madame Marielle JUILIEN présente sa candidature en qualité de suppléante au bureau.

Il est alors procédé à l'élection à bulletins secrets :

Nombre de membres en exercice : 43 Bulletins trouvés dans l'urne : 28 Nombre de membres présents : 24 Nombre de suffrages exprimés : 28

Grand Annecy - Fier et Usses – Sources du Lac d'Annecy – Pays de Cruseilles – Rumilly Terre de Savoie Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien 18, chemin des cloches – 74940 Annecy

Pour: 28 Abstention: 00

Considérant que les règles du scrutin ont été respectées, Madame Marielle JUILIEN ayant obtenu la majorité absolue :

- Est déclarée membre suppléante du bureau
- A décidé d'accepter cette fonction
- Est immédiatement installée où conformément aux statuts du SCoT elle siègera en qualité de suppléante de Madame Laurence GODENIR.

# III. Élection des deux Vice-Président(e)s et de leurs suppléant(e)s représentants la Communauté de Communes de Rumilly Terre de Savoie Rapporteur : M. le Président

Monsieur le président du SCoT du bassin annécien rappelle aux membres du Comité Syndical que, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Rumilly Terre de Savoie a élu le 18 décembre 2023 de nouveaux représentants au Comité Syndical du SCoT du bassin annécien suite aux élections partielles intégrales de la Communes de Rumilly :

- Monsieur Serge BERNARD-GRANGER représentant suppléant de la CCRTS au comité du SCoT du bassin annécien
- Monsieur Christian DULAC représentant titulaire de la CCRTS au comité du SCoT du bassin annécien
- Monsieur Yannick CLEVY représentant titulaire de la CCRTS au comité du SCoT du bassin annécien

Vu le Code Général des collectivités territoriales et particulièrement ses articles L.5211-1, L.5711-1 L2122-7 et suivants

Conformément à l'article 6 des statuts du SCoT du bassin annécien, il appartient aux membres du comité d'élire deux membres du comité représentant la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie au sein du bureau du SCoT qui auront donc la qualité de vice-président(e).

Monsieur le président du SCoT procède à l'appel des candidatures pour les postes de titulaires au bureau :

- Madame Isabelle VENDRASCO présente sa candidature en qualité de titulaire au bureau.

Il est alors procédé à l'élection à bulletins secrets :

Grand Annecy - Fier et Usses – Sources du Lac d'Annecy – Pays de Cruseilles – Rumilly Terre de Savoie Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien 18, chemin des cloches – 74940 Annecy

Nombre de membres en exercice : 43 Bulletins trouvés dans l'urne : 28 Nombre de membres présents : 24 Nombre de suffrages exprimés : 28

> Pour: 28 Abstention: 00

Considérant que les règles du scrutin ont été respectées, Madame Isabelle VENDRASCO ayant obtenu la majorité absolue :

- Est déclarée membre titulaire du bureau
- A décidé d'accepter cette fonction
- Est immédiatement installée où conformément aux statuts du SCoT elle siègera en qualité de viceprésidente.
  - Monsieur François RAVOIRE présente sa candidature en qualité de titulaire au bureau.

Il est alors procédé à l'élection à bulletins secrets :

Nombre de membres en exercice : 43 Bulletins trouvés dans l'urne : 28 Nombre de membres présents : 24 Nombre de suffrages exprimés : 28

> Pour: 28 Abstention: 00

Considérant que les règles du scrutin ont été respectées, Monsieur François RAVOIRE ayant obtenu la majorité absolue :

- Est déclaré membre titulaire du bureau
- A décidé d'accepter cette fonction
- Est immédiatement installé où conformément aux statuts du SCoT il siègera en qualité de viceprésident.

Monsieur le président du SCoT procède à l'appel des candidatures pour le poste de suppléant au bureau de Madame Isabelle VENDRASCO :

Monsieur François RAVOIRE présente la candidature de Monsieur Roland LOMBARD en qualité de suppléant de Madame Isabelle VENDRASCO au bureau.

Il est alors procédé à l'élection à bulletins secrets :

Nombre de membres en exercice : 43

Grand Annecy - Fier et Usses – Sources du Lac d'Annecy – Pays de Cruseilles – Rumilly Terre de Savoie
Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien

18, chemin des cloches – 74940 Annecy

Bulletins trouvés dans l'urne : 28 Nombre de membres présents : 24 Nombre de suffrages exprimés : 28

> Pour: 28 Abstention: 00

Considérant que les règles du scrutin ont été respectées, Monsieur Roland LOMBARD ayant obtenu la majorité absolue :

- Est déclaré membre suppléant du bureau
- Est immédiatement installé où conformément aux statuts du SCoT il siègera en qualité de suppléant de Madame Isabelle VENDRASCO.

Monsieur le président du SCoT procède à l'appel des candidatures pour le poste de suppléant au bureau de Monsieur François RAVOIRE :

- Monsieur François RAVOIRE présente la candidature de Christian DULAC pour être son de suppléant au bureau.

Il est alors procédé à l'élection à bulletins secrets :

Nombre de membres en exercice : 43 Bulletins trouvés dans l'urne : 28 Nombre de membres présents : 24 Nombre de suffrages exprimés : 28

Pour : 28 Abstention : 00

Considérant que les règles du scrutin ont été respectées, Monsieur Christian DULAC ayant obtenu la majorité absolue :

- Est déclaré membre suppléant du bureau
- Est immédiatement installé où conformément aux statuts du SCoT il siègera en qualité de suppléant de Monsieur François RAVOIRE.

### IV. <u>Débat d'Orientation Budgétaires 2024</u> <u>Rapporteur : M. le Président</u>

#### Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Ce débat s'inscrit dans le cadre de la Loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République. Il doit être organisé afin de préparer l'examen du Budget Primitif prévu le 12 mars prochain. Il permet de définir les orientations budgétaires pour l'année 2024.

Par ailleurs, conformément aux dispositions introduites par l'article 107 de la Loi NOTRe, le débat d'orientations budgétaires doit désormais s'appuyer sur un rapport.

Grand Annecy - Fier et Usses - Sources du Lac d'Annecy - Pays de Cruseilles - Rumilly Terre de Savoie
Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien

18, chemin des cloches - 74940 Annecy

Les orientations budgétaires proposées au Comité Syndical s'inscrivent comme suit.

#### I – CONTEXTE GENERAL

En 2024, dans un contexte général d'inflation à 5,3%, la croissance serait de + 1,4 %, un rythme proche de la tendance de long terme de l'économie française. L'inflation quant à elle diminuerait sensiblement à + 2,6 %. Une politique de protection des Français a été menée face à l'inflation durant l'année écoulée. L'État a dépensé au total 36,8 milliards d'euros pour aider les ménages et les entreprises, grâce au bouclier sur le gaz et l'électricité qui permet de limiter le niveau d'inflation à 4,9 % en 2023.

L'année 2024 doit être celle de la baisse du déficit, pour s'inscrire dans la trajectoire de retour sous les 3 % en 2027 et de réduction de la dette à 108,1 % en 2027 (contre 109,6 % en 2023).

En 2024, le solde public devrait s'améliorer par rapport à 2023 et atteindrait -4,4 % du PIB, conformément au Programme de stabilité 2023-2027.

Le projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2024 présente un accroissement inédit de 7 milliards d'euros des crédits consacrés à la planification écologique par rapport à 2023. Le PLF 2024 inclut toutefois une nouvelle baisse de la CVAE, de I Md€ dans le cadre d'une disparition progressive à horizon 2027. Enfin, le PLF acte la sortie des dispositifs de soutien financier aux collectivités (filet de sécurité et amortisseur). Le PLF précise que « compte tenu d'une bonne situation financière des collectivités dans leur ensemble en 2022 et d'une inflation énergétique moindre qu'attendue en 2023, les décaissements prévisionnels sont évalués à 400 M€ », soit un soutien en retrait d'environ I Md€ par rapport à 2023. Une réflexion serait néanmoins en cours pour mettre en place un nouveau dispositif pour traiter au cas par cas les situations financières les plus dégradées.

Par ailleurs en 2023, le gouvernement s'est engagé envers les fonctionnaires toutes fonctions publiques confondues avec notamment l'augmentation du point d'indice de 1,5% et pour 2024, l'affectation de 5 points d'indice supplémentaires.

#### II – SITUATION DU SCOT DU BASSIN ANNECIEN A- LES EVOLUTIONS AU COURS DE L'ANNEE 2023 :

a)- Périmètre du SCoT du bassin annécien :

Le périmètre du Syndicat mixte du SCoT du bassin annécien est composé de 5 intercommunalités et 78 communes, pour une superficie de 1021 km², dans lesquelles vivent près de 300 000 habitants.

#### b)- Mouvement au sein du personnel du SCOT

L'équipe technique du Syndicat Mixte compte trois agents. En 2023, un agent a été titularisé au grade d'adjoint administratif.

Grand Annecy - Fier et Usses - Sources du Lac d'Annecy - Pays de Cruseilles - Rumilly Terre de Savoie
Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien

18, chemin des cloches - 74940 Annecy

c)- La finalisation du diagnostic et de la construction du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Dans le cadre de la révision du SCoT du bassin annécien, la réalisation du diagnostic et l'identification des enjeux stratégiques puis la conception et l'écriture du projet de PAS ont été menées dans le cadre d'un travail ouvert impliquant les élus du territoire, les habitants, les partenaires dont les chambres consulaires. Un débat s'est tenu en comité syndical le 18 juillet 2023.

Sept réunions publiques ont eu lieu durant le mois d'Octobre sur les territoires afin d'échanger avec les habitants sur le projet d'aménagement stratégique.

#### d)- La création d'un site internet

Durant l'année 2023, afin d'apporter plus de lisibilité à notre action, le site internet du SCoT du bassin annécien a fait l'objet d'une importante refonte.

#### **B- LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024:**

- L'engagement pris en 2021, 2022, 2023 relatif aux contributions des EPCI qui représentent la majeure partie des recettes du SCOT sera respecté dans le budget 2024. Cet engagement porte sur le montant global des contributions qui est de l'ordre de 439.000 €
- Le calcul de la contribution des EPCI est assis sur deux critères : La population DGF et le potentiel fiscal ; entraînant chaque année une variation relative de chaque contribution, en fonction du poids relatif de chacune d'elle par rapport à l'ensemble.
- L'essentiel des dépenses d'investissement sera constitué par des dépenses correspondant aux marchés d'étude pour la révision du SCOT.
- Le SCOT n'a souscrit aucun emprunt et n'envisage pas de recourir à l'emprunt pour le financement des dépenses liées à la révision ; des provisions ayant été constituées au cours des exercices précédents.

M. Le Président ouvre le débat d'orientations budgétaires. Plus aucune question n'étant posée, M. le Président clôt le débat d'orientations budgétaires.
Les élus prennent acte.

La séance est levée à 18h15.

Le secrétaire de séance,

André SAINT MARCEL

Le président,

of we

Antoine de MENTHON